



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

hôpitaux

Question écrite n° 63859

Texte de la question

M. François Cuillandre appelle l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur la demande formulée de longue date par le CHU de Brest en vue d'obtenir l'autorisation de pratiquer des greffes allogéniques. Cette demande correspond à des besoins identifiés du service d'hématologie du CHU, qui draine des patients de l'ensemble de la région Ouest-Bretagne et dont la compétence est reconnue. Le transfert de ces patients vers d'autres centres hospitaliers, situés le plus souvent en région parisienne, a des conséquences humainement très lourdes pour les malades et leurs familles, compte tenu notamment de la durée des traitements prescrits. Il génère également un coût important pour la collectivité. Au vu de ces éléments, et compte tenu du caractère particulièrement douloureux de ce dossier, il lui demande de bien vouloir lui préciser sa position sur cette question, et les délais dans lesquels un agrément pourrait intervenir.

Données clés

Auteur : [M. François Cuillandre](#)

Circonscription : Finistère (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63859

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 16 juillet 2001, page 4081